

Les deux unités **La croisée** et **Lewis Carroll**

accueillent **les patients**
de la communauté urbaine
de **Lille** et de la Région
Hauts-de-France

Le pôle d'addictologie comprend

- **deux unités d'hospitalisation**
- **un hôpital de jour**
- **un service de consultations spécialisées**
- **une Équipe Hospitalière de Liaison de Soins en Addictologie (E.H.L.S.A)**
- **un centre Traitements de Substitution des Opiacés (TSO)**
- **un centre Jeunes consommateurs (Centre Vernon Sullivan)**

et travaille en collaboration
avec le CSAPA le cèdre bleu à Lille.

Pôle Addictologie Métropole lilloise

Prestations
de service
public

Service communication de l'EPSM de l'agglomération lilloise - Ne pas jeter sur la voie publique - Juin 2017



Le pôle d'addictologie (pôle 59t01)
est géré administrativement par
l'EPSM de l'agglomération lilloise
dont le siège social est situé
à Saint-André-lez-Lille

www.eps-m-al.fr

Hospitalisation à temps complet

Hospitalisations volontaires et programmées pour tous les problèmes d'addictologie et les problèmes psychiatriques associés.

Diverses types de prises en charge sont proposées : sevrage, mise en route de traitement de substitution, réajustement de traitements et accompagnement du projet de soins avec comorbidités psychiatriques.

Admission programmée suite à une ou plusieurs consultations de pré-admission (à la Croisée, au CSAPA Boris Vian à Lille et, par convention, au CSAPA Le Cèdre bleu à Lomme).

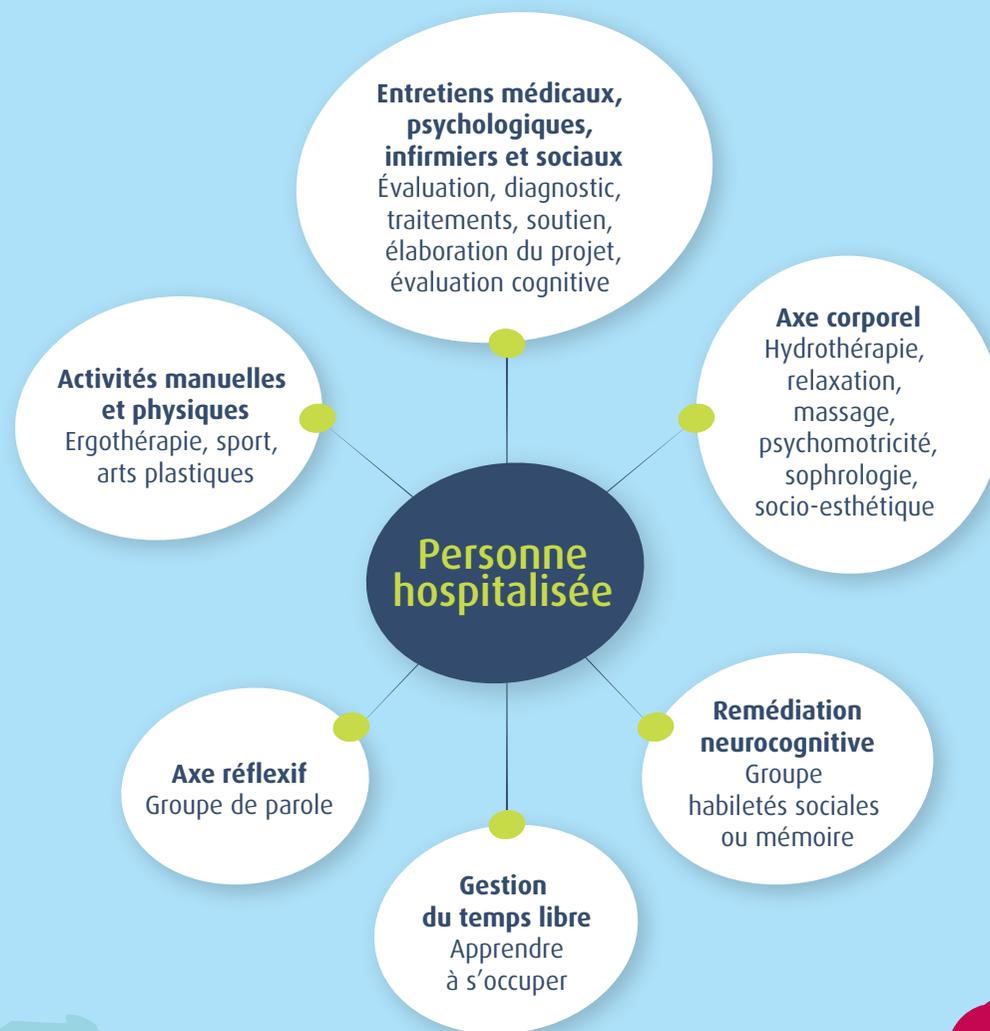
Selon l'unité où l'hospitalisation sera programmée, les règles de fonctionnement différent, elles seront lues, devront être acceptées et signées.

La Croisée

1 unité de 10 chambres

Lewis Carroll

1 unité de 9 chambres dont deux de 2 lits qui permet de recevoir les couples



L'admission nécessite les pièces suivantes :

- pièce identité
- justificatif de couverture sociale ou son complément.

Les frais d'hospitalisation sont pris en charge par la CPAM. Les tarifs d'hospitalisation sont affichés dans le service.

L'anonymat peut être demandé ainsi que la non divulgation de présence.

La sortie est préparée selon le projet sauf manquement au règlement qui peut conduire à une exclusion.

Les droits des patients sont précisés plus en détail dans le livret d'accueil qui est remis le jour de l'admission.